



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P445\_2022**

**Date : 02/12/2022**

**OBJET : Entretien et aménagement des espaces verts communautaires - Accord-cadre à bons de commande**

### Exposé

Une consultation a été lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de conclure des marchés publics de services concernant l'entretien et l'aménagement des espaces verts communautaires, sous la forme d'accords-cadres à bons de commande.

Les marchés porteront sur l'entretien et les aménagements paysagers des espaces verts des établissements et équipements gérés par l'agglomération du Cotentin. Il s'agit des espaces verts naturels et des espaces verts aménagés concernant les digues, les stations d'épuration plantées de roseaux, ainsi que les zones d'activités, les sites du cycle de l'eau, les déchèteries, les réserves foncières et autres terrains de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Les prestations sont réparties en 7 lots traités chacun en marchés séparés :

Lot 1 – Commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin (Querqueville ; Equeurdreville-Hainneville ; Cherbourg-Octeville) - (marché réservé à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail) ;

Lot 2 – Commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin (Tourlaville ; La Glacerie) et Pôle de proximité de Douve et Divette - (marché réservé à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail) ;

Lot 3 – Commune nouvelle de La Hague ;

Lot 4 – Pôles de proximité de La Saire ; Saint-Pierre-Eglise ; Val-de-Saire ; Montebourg ;

Lot 5 – Pôle de proximité de Cœur du Cotentin ;

Lot 6 – Pôles de proximité de La Côte des Isles et de la Vallée de l'Ouve ;

Lot 7 – Faucardage sur le territoire du Cotentin ;

7 entreprises (ou groupement d'entreprises) ont répondu à l'appel d'offres. Après examen des candidatures, analyse et classement des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 10 novembre 2022, a attribué à l'unanimité les marchés publics aux entreprises qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de choix des offres :

- Le lot 1 à l'entreprise ACTP,
- Le lot 2 à l'entreprise ACTP,
- Le lot 3 à l'entreprise VALLOIS,
- Le lot 4 au groupement ayant pour mandataire l'entreprise AMIOT ESPACES VERTS,
- Le lot 5 à l'entreprise VALLOIS,
- Le lot 6 au groupement ayant pour mandataire l'entreprise PAYSAGES RATEL,
- Le lot 7 à l'entreprise 2L PAYSAGE.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2022\_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** les décisions d'attribution prises à l'unanimité par la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 novembre 2022,

#### **Décide**

- **De signer** les 7 marchés publics passés sous la forme d'accords-cadres à bons de commande relatifs à l'appel d'offres ouvert pour les prestations d' « Entretien et d'aménagement des espaces verts communautaires » ci-après :
- Lot 1 « Commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin (Querqueville ; Equeurdreville-Hainneville ; Cherbourg-Octeville) », avec l'entreprise **ACTP** – 567 rue Jean Bouin – TOURLAVILLE – 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN, sans montant minimum mais avec un montant maximum de 480 000,00 € HT par an ;
- Lot 2 « Commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin (Tourlaville ; La Glacière) et Pôle de proximité de Douve et Divette », avec l'entreprise **ACTP** – 567 rue Jean Bouin – TOURLAVILLE – 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN, sans montant minimum mais avec un montant maximum de 320 000,00 € HT par an ;
- Lot 3 « Commune nouvelle de La Hague », avec l'entreprise **VALLOIS** – 16 avenue de la Grande Plaine – ZI Grande Plaine – 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON, sans montant minimum mais avec un montant maximum de 540 000,00 € HT par an ;
- Lot 4 « Pôles de proximité de La Saire ; Saint-Pierre-Eglise ; Val-de-Saire ; Montebourg », avec le groupement ayant pour mandataire l'entreprise **AMIOT**

**ESPACES VERTS** – 63 rue Saint Malo – 50700 VALOGNES, sans montant minimum mais avec un montant maximum de 460 000,00 € HT par an ;

- Lot 5 « Pôle de proximité de Cœur du Cotentin », avec l'entreprise **VALLOIS** – 16 avenue de la Grande Plaine – ZI Grande Plaine – 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON, sans montant minimum mais avec un montant maximum de 400 000,00 € HT par an ;
- Lot 6 « Pôles de proximité de La Côte des Isles et de la Vallée de l'Ouve », avec le groupement ayant pour mandataire l'entreprise **PAYSAGES RATEL** – 3 La Méloquerie – 50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE, sans montant minimum mais avec un montant maximum de 520 000,00 € HT par an ;
- Lot 7 « Faucardage sur le territoire du Cotentin », avec l'entreprise **2L PAYSAGE** – 50D rue Ecoute S'il Pleut – 50700 VALOGNES, sans montant minimum mais avec un montant maximum de 100 000,00 € HT par an,
- **De préciser** que les accords-cadres débutent à compter de leur notification pour une durée de 12 mois et sont reconductibles trois fois un an, par reconduction tacite,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal et aux budgets annexes,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**